

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

-----  
**S M I C A**  
-----

Immeuble Le Sérial  
10 rue du Faubourg Lo Barri  
12000 RODEZ

**Séance** : 19 février 2024

**Numéro** : 9

**Objet** : Demande de  
remboursement de frais au  
Centre de Gestion

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LA MODERNISATION NUMÉRIQUE ET L'INGÉNIERIE INFORMATIQUE DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le dix-neuf février,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 6 février 2024, se sont réunis à la salle de réunion de l'Immeuble Le Sérial, 10 rue du Faubourg Lo Barri, 12000 RODEZ, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de membres en exercice 27.  
10 membres présents, 7 membres représentés, 10 membres absents.

**Membres présents** : ARTUS Michel, AYGALLENQ Roland, BELIERES-AZEMAR Bernadette, CALVET Jean-Louis, CAYLA Florence, FEYBESSE Colette, GARDE Jacques, SOLIER Anne-Claire, GRIMAL Jean-Louis, VIDAL Jean-François.

**Membres représentés** : BESSIERE Jean-Louis, BORIES André, CONSTANS Anne-Marie, AYGALLENQ Roland, GALTIER Philippe, PRESNE Christine, REYNES Jean-Michel.

**Membres absents** : ABADIE-ROQUES Valérie, CALMELS Anne, DAVID Sébastien, DESCOTTE Gérard, GRIMAL Pierre, MARTY Paul, MASBOU Jean-Pierre, RECOULES Yannick, SERIN Thierry, TRANNOIS Eric.

Monsieur Michel ARTUS est nommé secrétaire.

Monsieur le Président indique aux membres du Comité Syndical que des menus travaux de réseaux ont dû être effectués dans les locaux du SMICA.

Le Centre de Gestion, propriétaire des locaux, avait été informé et avait donné son accord de principe (en la personne de son directeur) pour la prise en charge financière des fournitures (câbles, notamment) si les travaux étaient réalisés par l'équipe du SMICA.

L'achat a été réalisé par le SMICA et les travaux effectués.

Le coût des fournitures s'élève à 265 euros et il convient aujourd'hui de demander le remboursement au CDG.

Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

**ACCEPTE** de demander la prise en charge de 265 euros au Centre de Gestion,

**MANDATE** le Président pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.**

**Le Président du S.M.I.C.A**

*Acte dématérialisé*

**Jean-Louis GRIMAL**